



**Avenant N°1**  
**F21062**  
**Lot 2**

**Travaux d'aménagement de la  
Place de la Gare à Chambéry  
phase 2**

Version du 24.02.2022

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES VOIRIES D'AGGLOMERATION**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 23 96 - grandchambery.fr -  @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

*d'une part,*

## Et

Le groupement d'entreprises Gonthier Espaces verts / Sols Savoie dont Gonthier est mandataire du lot n°2 « Plantations / Mobilier urbain / Revêtement béton » du marché de travaux d'aménagement de la place de la Gare à Chambéry phase 2, représenté par Monsieur Christophe Gonthier, dûment mandaté à cet effet,

*d'autre part,*

Il est convenu ce qui suit

### **I - Présentation de l'opération**

Le marché de travaux consiste à réaliser la continuité des aménagements de la Place de la Gare à Chambéry, en une deuxième phase de travaux sur l'avenue de la Boisse. L'aménagement consiste à requalifier les espaces publics de manière qualitative en développant les modes de transports actifs, transports en commun, et les espaces de rencontre pour plus de mobilité.

Le chantier est décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : Terrassement/Voirie réseaux divers / Revêtement enrobé ;
- Lot n°2 : Plantations/Mobilier urbain / Revêtement béton ;

Le présent avenant concerne uniquement le lot n° 2 : Plantations/Mobilier urbain/Revêtement béton.

### **II - Objet de l'avenant**

Le présent avenant au lot n° 2 a pour objet de notifier les modifications intervenues en cours de travaux.

#### • **Modifications des travaux :**

Au cours du chantier, des adaptations techniques ont été demandées à l'entreprise par le maître d'ouvrage et les différents intervenants sur le périmètre de l'aménagement.

Pour des raisons de sécurité du parvis de la Gare, la quantité de plot béton initialement prévue au marché a été revue à la hausse.

### **III – Economie du marché**

La nouvelle économie du marché F21-062 est donc :

	<b>€ H.T</b>	<b>TVA</b>	<b>€ T.T.C</b>
Marché initial	94 994.94 €	18 998.99 €	113 993.93 €
Avenant n°1	999,00 €	199.80 €	1 198.80 €
<b>Marché après avenant n°1</b>	<b>95 993.94 €</b>	<b>19 198.79 €</b>	<b>115 192.73 €</b>

Le montant de l'avenant au marché de maîtrise de travaux s'élève à 999.00 € HT correspondant à une augmentation de 1.05 % du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des Infrastructures et  
des Voiries d'agglomération

Pour **le groupement d'entreprise**,

Le Chef d'agence